

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2024

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

Le onze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**11-04-2024-02**

Date de convocation le 29/03/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 11  
Procurations 1  
Votants : 12

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, ETCHART, GRAUX, et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA et SALEFRANQUE

**Secrétaire de séance élu** : M.SALEFRANQUE

**Avait donné pouvoir** : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 (Compte établi par le trésorier)  
ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes au compte administratif de la Commune 2023, pour le budget assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget assainissement et des comptes de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'adopter** le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe,



Véronique ETCHART

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance

